

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 4

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE DESAMIANTAGE SUR TOITURE
RUE DU 8 MAI 1945 - IMMEUBLE LA ROTONDE
ENTREPRISE VARETANCHE**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande en date du **3 Janvier 2017** de l'Entreprise VARETANCHE – sise : Parc de la Prévoyance – 641 chemin de Bassaquet – 83140 SIX FOURS LES PLAGES (**e-mail : olivier.manzoni@varetanche.fr**),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de désamiantage sur la toiture de l'immeuble de la Rotonde, rue du 8 Mai 1945 sont autorisés:

DU LUNDI 09 JANVIER 2017 AU VENDREDI 27 JANVIER 2017

ARTICLE 2° : En raison de l'amiante dans les gravats et pour permettre son évacuation, deux places de stationnement en face de l'immeuble la Rotonde situé rue du 8 Mai 1945 seront réservées à l'entreprise pour le stationnement ces camions.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **- 6 JAN. 2017**



Le Maire de Bandol,
Jean-Paul JOSEPH.
Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO

Réf. : AP/MF